PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 23 février 2023

HAUSSE DES PRIX ÉNERGÉTIQUES
DÉCLARATION POUR LES COMMERCES, ARTISANS ET PETITES ENTREPRISES

En 2023, pour faire face aux fortes hausses du prix du gaz et de l'électricité, le Gouvernement a mis en place, selon les différents cas de figure (TPE/ PME, puissance du compteur), trois types d'aides destinées aux entreprises qui voient leurs factures énergétiques augmenter (prix garanti, bouclier tarifaire, amortisseur).
Ces trois aides sont directement calculées par le fournisseur d'énergie de l'entreprise sur sa facture.
Pour en bénéficier, il convient de remplir une attestation d'éligibilité sur l'honneur (qui est la même pour les trois dispositifs) et de la transmettre au fournisseur, **avant le 31 mars 2023,** selon les moyens de communication définis par chaque fournisseur.

Cette attestation est disponible via le lien suivant :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/2023/Modele_attestation_aides_energie_entreprise.pdf?v=1676034246

Pour plus d'informations sur les différentes aides disponibles, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de la Somme à l'adresse suivante :
https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Economie-et-emploi/Accompagnement-des-entreprises-et-des-particuliers/Mesures-d-aides-du-gouvernement

Par ailleurs, le conseiller départemental à la sortie de crise reste à disposition des entreprises. Il est l'interlocuteur de confiance et le point de contact unique pour accompagner et orienter les entreprises vers les dispositifs adaptés à leurs structures.

Conseiller départemental à la sortie de crise : Christen Assih – Xavier Prévost (Adjoint)
codefi.ccsf80@dgfip.finances.gouv.fr
Tel : 06.18.45.96.41 / 06.25.75.98.64

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

Tél: 03.22.71.71.59
Mél: sebastien.carpentier@dgfip.finances.gouv.fr
Chargé de communication DDFIP de la Somme